



Le mercredi 28 mars 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 22 mars 2018 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Jean-Max LEFEBVRE (à Mme Marie-Paule LEPERS), M. Claude LAMARCO (à Mme Danièle PETIT), M. Stéphane DELANNOY (à M. Pierre BOURGOIS)

Absents : Mme Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N°18-1-27

Action Economique

Mutualisation de la plateforme Enjoy-MEL
entre la MEL et les communes membres pour développer
l'attractivité des cœurs de ville des centre-bourg

Convention entre la MEL et la Ville

Rapport de Monsieur Didier DUPE,
Conseiller municipal délégué

La Métropole Européenne de Lille s'est dotée d'une plateforme numérique appelée Enjoy-MEL contribuant à la dynamisation, à l'attractivité des commerçants et à la valorisation du patrimoine des villes.

Enjoy- MEL s'inscrit dans le projet U-CITY et a été financé en partie par le Programme d'Investissement Avenir « Ville numérique – Systèmes de transport intelligent et déploiement de services mobiles sans contact NFC ». Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie #Résolument digitale votée à l'unanimité par le Conseil de la Métropole du 24 juin 2016, Enjoy-MEL est aussi financé en partie par le FEDER sur le programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020 au titre du dossier NP-9428 Stratégie numérique de la MEL.

Le service a été lancé le premier décembre 2016 avec trois territoires pilotes : le cœur de ville de Roubaix et le quartier Wazemmes Gambetta à Lille ainsi que le territoire des Weppes uniquement sur la dimension tourisme.

Dans le cadre de son schéma de mutualisation, la Métropole Européenne de Lille propose de mettre à disposition de l'ensemble de ses communes son service Enjoy-MEL. Au-delà de la mutualisation des moyens (plateforme technique, mise à disposition des données produites, outils de communication et actions d'animation), il s'agit de contribuer au maillage de données liées au commerce et au tourisme à l'échelle territoriale pour renforcer l'attractivité des centralités et proposer aux usagers un service « sans couture ».

Pour parvenir à cette mutualisation, il est proposé de lancer une expérimentation à titre gratuit sur une durée d'un an (entre décembre 2017 et novembre 2018) avec toutes les communes volontaires afin de permettre l'utilisation de la plateforme par les commerçants, les associations de commerçants, les équipements touristiques, culturels et sportifs ainsi que les services de la ville.

Cette expérimentation permettra de :

- évaluer le temps et les moyens nécessaires à l'accompagnement et l'animation du dispositif,
- qualifier les caractéristiques techniques, organisationnelles, juridiques et financières de la mutualisation,
- construire un modèle de convention applicable pour la mutualisation sur l'ensemble du territoire.

La participation de la ville à cette expérimentation représente une opportunité de répondre aux besoins de transition numérique aux besoins de transition numérique s'appuyant sur les outils numériques. La ville restera l'interface auprès des commerçants association de commerçants. Elle participera aux instances de gouvernance mises en place par la MEL afin de contribuer à la conception de l'évolution de l'outil.

A l'issue de la phase d'expérimentation, un bilan sera réalisé permettant d'établir les coûts (dépenses fixes et dépenses optionnelles) de la plateforme Enjoy-MEL, la clé de répartition de ceux-ci entre les villes, les modalités d'intégration de nouvelles communes, l'accompagnement nécessaire au déploiement du dispositif.

Une seconde délibération serait ensuite présentée au conseil municipal, fin 2018 afin de valider son adhésion et les modalités définitives de celle-ci.

Ceci étant exposé, il vous est proposé de :

- autoriser la participation de la ville à l'expérimentation,
- autoriser la signature de la convention établie avec la MEL pour la phase d'expérimentation, ci-annexée,
- désigner M. Didier DUPE pour participer aux instances de gouvernance liées à ce projet.

Travaux préparatoires
C.A. du 13 mars 2018
C.G. du 20 mars 2018

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.
Certifié conforme.
Le Maire

